Évolution du revenu net d'exploitation Pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 (000 \$)

No de				Cause tarifaire		Prévision	Cause tarifaire		
ligne	Description	Écart		2020-2021		4/8 2021	2021-2022	Écart	Référence
•	·		_						
		(1)		(2)		(3)	(4)	(5)	(6)
1	Petit et moyen débits	(104)		2 979		2 875	3 023	149	
2	Grandes entreprises	54		3 044		3 098	3 087	(12)	
3	Réception	(4)		9	_	5	30	25	_
4	Volumes normalisés (10 ⁶ m³ @ 37,89 MJ/m³)	(54)	Α	6 033		5 978	6 140	162	Н
5	Normalisation	(77)		-	_	(77)		77	_
6	Volumes livrés (10 ⁶ m³ @ 37,89 MJ/m³)	(131)		6 033		5 901	6 140	238	Énergir-N, Doc. 4
7	REVENUS								
8	Revenus de ventes de gaz	(77 626)		1 318 891		1 241 265	1 389 696	148 431	Énergir-N, Doc. 4 et 5
9	Fourniture	24 387		(331 781)		(307 394)	(387 441)	(80 047)	Énergir-N, Doc. 5, col. 3, I. 7
10	SPEDE	20 973		(149 330)		(128 357)	(152 563)	(24 206)	_ Énergir-N, Doc. 5, col. 3, I. 13
11		(32 265)	В	837 780		805 515	849 692	44 177	1
12	Hausse (baisse) tarifaire	-					150 280	150 280	Énergir-N, Doc. 2, col. 6, l. 3
13	Revenus de transport, équilibrage et distribution	(32 265)		837 780		805 515	999 972	194 457	
14	CASEP	(=====)		(1 000)		(1 000)	(1 000)	-	Énergir-J, doc. 1, p. 6
15	Revenus après CASEP	(32 265)		836 780		804 515	998 972	194 457	
16	COÛTS DE TRANSPORT, ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	7 701	С	266 533	(1)	274 234	312 190	37 956	J Énergir-N, Doc. 1, p. 1, col. 7, l. 1 + l. 13
16	COUTS DE TRANSPORT, EQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	7 701	· -	200 555		214 234	312 190	37 950	J Energii-N, Doc. 1, p. 1, coi. 7, 1. 1 + 1. 13
17		(39 967)		570 248		530 281	686 782	156 501	I
18	MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU)	35 769	D	-		35 769	<u>-</u>	(35 769)	К
								,	
19	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	(1 819)	E_	3 930		2 111	3 268	1 156	_ L Énergir-N, Doc. 8
20	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	(6 017)		574 178		568 161	690 050	121 889	
21	DÉPENSES								
22	Dépenses d'exploitation	(200)		232 060		231 860	244 989	13 129	M Énergir-N, Doc. 9, p. 1
23	Autres composantes du coût des ASF	(0)		588		588	2 949	2 361	N Énergir-L Doc. 4, p. 2, l. 5 à 8
24	Plan global en efficacité énergétique PGEÉ	0		3 853		3 853	4 264	410	Énergir-J, Doc. 2, p. 8, l. 8
25	Amortissement des immobilisations	(3 000)	F	129 574	(4)	126 574	135 633	9 058	O Énergir-N, Doc. 10
26	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	(663)		(11 241)	(1)	(11 904)	70 501	82 406	P Énergir-N, Doc. 12, p.1, col. 8, l. 24
27 28	Impôts fonciers et autres	(656)		44 473		43 817	46 871	3 054	Q Énergir-N, Doc. 13
28	Impôt sur le revenu	381	_	30 106		30 487	38 865	8 379	R Énergir-N, Doc. 14, p. 1
29	Total des dépenses	(4 139)		429 413	-	425 274	544 071	118 796	
30	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	(1 878)		144 762		142 887	145 979	3 093	=
31	BASE DE TARIFICATION	(26 051)	G_	2 286 926		2 260 875	2 408 896	148 021	S Énergir-L, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 36

⁽¹⁾ L'amortissement du CFR-Écart de facturation transport zone Nord de 3 944 K\$ a été reclassé de la ligne 26 à la ligne 16 par rapport à la version de l'état des réalisations présenté à la pièce B-0213, Énergir-G, Doc. 7, p. 8. du dossier R-4119-2020.

Original : 2021.05.04 Révisé : 2021.08.23

Comparaison entre la prévision 4/8 2021 et la Cause tarifaire 2020-2021

A)	(54)	La baisse anticipée des livraisons de 54 10 ⁶ m³ à la prévision 4/8 2021, est expliquée par :
		 la baisse des livraisons dans le marché des petit et moyen débits de 104 10⁶m³ découlant principalement de la croissance économique moins favorable qu'anticipée;
		- la baisse anticipée des volumes au service de réception de 4 10 ⁶ m³; et
		- la hausse des livraisons dans le marché de la grande entreprise de 54 10 ⁶ m³, découlant d'une hausse de consommation dans les secteurs de la construction et des pâtes et papiers, partiellement atténuée par la baisse de consommation dans le secteur du GNL.
B)	(32 265)	La baisse de l'ensemble des revenus de distribution, transport et d'équilibrage anticipée à la prévision 4/8 2021 par rapport à la Cause tarifaire 2020-2021 est essentiellement expliquée par :
		 - la baisse des revenus de distribution résultant de la baisse des volumes, principalement dans le marché des petit et moyen débits; - la baisse des revenus de transport découlant principalement de l'application des tarifs 2020, inférieurs à ceux de 2021, au cours des deux premiers mois de l'exercice 2021, combinée à la baisse des volumes transportés; et
		- la baisse des revenus d'équilibrage découlant principalement de la baisse des volumes dans le marché des petit et moyen débits.
C)	7 701	La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution s'explique principalement par :
٥,		- la hausse des coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de la hausse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress. partiellement compensée par :
		- les revenus découlant des transactions d'optimisation inclus à la prévision 4-8 2021 alors qu'aucun revenu n'est prévu lors d'une cause tarifaire.
D)	35 769	Le manque à gagner anticipé à la prévision 4/8 2021 découle essentiellement des éléments suivants :
5)	00 700	 le manque à gagner anticipé au service de transport de 23,0 M\$ principalement attribuable à la hausse du coût de transport sur les achats de fourniture à Empress jumelé à la baisse des revenus de transport résultant de l'application des tarifs 2020, inférieurs à ceux de 2021, au cours des deux premiers mois de l'exercice 2021 ainsi qu'à la baisse des volumes transportés;
		- la baisse des revenus de distribution de 12,3 M\$ qui se traduit par un montant à récupérer des clients en vertu du mécanisme de découplage des revenus; et
		- le manque à gagner au service d'équilibrage de 4,7 M\$ principalement attribuable à la baisse des revenus occasionnée par la baisse des volumes dans le marché des petit et moyen débits, partiellement compensée par la baisse des coûts liée aux revenus des transactions d'optimisation.
		partiellement compensé par:
		- le trop-perçu anticipé au service de distribution de 5,0 M\$ découlant de la diminution du coût du rendement sur la base de tarification jumelée à la baisse de la dépense d'amortissement principalement liée aux immobilisations.
E)	(1 819)	La baisse des autres revenus d'exploitation s'explique principalement par la contrepartie du nivellement anticipé de la baisse du coût du rendement des avantages sociaux futurs.
E) F)	(1 819) (3 000)	La baisse des autres revenus d'exploitation s'explique principalement par la contrepartie du nivellement anticipé de la baisse du coût du rendement des

Original : 2021.05.04 Énergir-N, Document 3
Page 2 de 3

Comparaison entre la prévision 4/8 2021 et la Cause tarifaire 2021-2022

H) 162 La hausse des livraisons de 162 10 ⁶ m³ anticipée à la Cause tarifaire 2021-2022 est expliquée par:											
		- la hausse anticipée des livraisons dans le marché des petit et moyen débits de 149 10 ⁶ m³ découlant principalement de la croissance économique et de la maturation des nouvelles ventes;									
		 - la hausse anticipée des volumes au service de réception de 25 10⁶m³; et 									
		- la baisse anticipée des livraisons dans le marché de la grande entreprise de 12 10 ⁶ m³, découlant principalement d'une baisse de consommation dans les secteurs des pâtes et papiers et de la métallurgie, partiellement compensée par une hausse de consommation dans le secteur du GNL.									
I)	44 177	La hausse de l'ensemble des revenus de distribution, transport et d'équilibrage anticipée à la Cause tarifaire 2021-2022 est essentiellement expliquée par :									
		 - la hausse des revenus de distribution résultant de la hausse des volumes, principalement dans le marché des petit et moyen débits; - la hausse des revenus de transport découlant principalement de l'application des tarifs 2020, inférieurs à ceux de 2021, au cours des deux premiers mois de l'exercice 2021, combinée à la hausse des volumes transportés; et - la hausse des revenus d'équilibrage découlant principalement de la hausse des volumes dans le marché des petit et moyen débits. 									
J)	 La hausse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution est essentiellement expliquée par : la hausse liée à l'augmentation des capacités de transport contractées sur le tronçon TCPL Parkway-Énergir EDA pour 11 mois à la Cause tarifair 2022; 										
		- la hausse des tarifs de TCPL au 1er janvier 2021 en vigueur sur les 12 mois à la Cause tarifaire 2021-2022 alors qu'ils ne sont en vigueur que 9 mois à la prévision 4/8 2021; - l'application tardive des tarifs qui se traduit, à la Cause tarifaire 2021-2022, par un écart de facturation relatif à l'exercice 2021 à récupérer des clients, alors qu'il l'impress à la prévision 4/8 2021. L'écart de facturation polatif à l'exercice 2020 et à remettre que clients.									
	alors qu'à l'inverse, à la prévision 4/8 2021, l'écart de facturation relatif à l'exercice 2020 est à remettre aux clients. partiellement compensée par : - la baisse des coûts fonctionnalisés au service de transport découlant de la baisse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress.										
K)	(35 769)	Veuillez vous référer à la référence D de la page 2.									
L)	1 156	La hausse des autres revenus d'exploitation s'explique principalement par la contrepartie du nivellement de la baisse du coût du rendement des avantages sociaux futurs anticipé au 4-8 2021.									
M)	13 129	Les dépenses d'exploitation de la Cause tarifaire 2021-2022 sont déterminées par l'application de la formule paramétrique. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer à la pièce à Énergir-N, Doc. 9.									
N)	2 361	Veuillez vous référer à la pièce Énergir-L, Doc. 4, à la page 2.									
O)	9 058	La hausse de la dépense d'amortissement prévue s'explique principalement par une augmentation de 5,2 M\$, attribuable aux additions nettes des immobilisations de 2022. L'écart résiduel de 3,9 M\$ provient des additions nettes de la prévision 4/8 2021 pour lesquelles une dépense d'amortissement est prévue pour les douze mois de la Cause tarifaire 2021-2022.									
P)	82 406	Le tableau suivant présente les principaux éléments d'écarts de la dépense d'amortissement des CFR :									
		Description	4/8 2021	Cause tarifaire 2021-2022	Écart	Explication					
		orn iii	(20.2)		42.5	Variation du solde net des trop-perçus et manques à gagner lors de l'exercice 2019 (amortis en 2021) par rapport à ceux de l'exercice 2020					
		CFR liés aux trop-perçus et manques à gagner	(28,3)	14,1	42,5	(amortis à compter de 2022) Variation des soldes de comptes de nivellement de la température et du					
		CFR liés à la stabilisation tarifaire - température	(22,2)	4,3	26,5	vent entre les exercices 2019 et 2020 (amortis en 2020 et 2021) par rapport à ceux des exercices 2020 et 2021 (amortis en 2021 et 2022)					
		CFR liés aux avantages sociaux futurs	(3,6)	9,4	13,0	Variation du solde des CFR liés aux écarts budgétaires relatifs aux exercices 2019 (amorti en 2021) et 2020 (amorti à compter de 2022)					
Q)	3 054					se anticipée de la redevance à la Régie de l'énergie. Cette dépense est établie moyenne des cotisations des trois dernières années.					
R)	8 379					nausse du revenu imposable, de la hausse des dépenses relatives au fonds de ue de la variation d'autres éléments du bénéfice dont le traitement comptable					

148 021 Veuillez vous référer à la pièce Énergir-L, Doc. 6 pour les explications d'écarts entre la Cause tarifaire 2021-2022 et la prévision 4/8 2021.

Original : 2021.05.04 Révisé : 2021.08.23